


Numéro	DL201029-AE01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Création d'un poste de graphiste	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 novembre 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le cinq novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, Conseillers

Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	30 octobre 2020
Date de publication délibération :	10 novembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	10 novembre 2020

Numéro	DL201029-AE01	1/3
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

V. PERSONNEL

4. CRÉATION D'UN POSTE DE GRAPHISTE

Au regard des nouvelles orientations stratégiques confiées à la direction de la communication, et en particulier pour répondre aux enjeux de l'évolution des supports, il s'avère nécessaire de créer un poste de graphiste relevant de la catégorie B, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

Conception des supports de communication :

- Etudier les informations qui conditionnent la création et l'exécution de la commande ;
- Proposer les moyens et les supports de communication adaptés aux objectifs de communication ;
- Réaliser les travaux préparatoires : pré-projets, prémaquettes, choix des supports, des techniques ou du style.

Réalisation des supports de communication :

- Réaliser la mise en page de la presse municipale, la création d'affiches, de plaquettes, de dépliants, de livrets, de cartons d'invitation, des logos, des illustrations, la diffusion d'information sur le site Internet et les réseaux sociaux ;
- Participer à la création d'accroches, de chartes graphiques ;
- Vérifier la qualité de la réalisation et sa conformité au projet initial avec le demandeur, effectuer les modifications ou corrections éventuelles.

Conseil et coordination artistique des réalisations :

- Appréhender les demandes et conseiller les élus et services en matière de création en lien avec le/la chargé(e) de communication ;
- Analyser la faisabilité des projets et proposer des solutions adaptées.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Numéro	DL201029-AE01	2/3
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

L'agent devra justifier du profil suivant :

- Bac +2 à Bac +3 dans le domaine de la communication visuelle, des arts graphiques ;
- 3 ans d'expérience sur le même type de fonctions ;
- Maitriser les progiciels de conception graphique et de mise en page (Illustrator, Indesign, Photoshop) ;
- Maitriser les techniques et les outils de réalisation de l'image ;
- Maitriser les étapes et contraintes de production de la chaine graphique ;
- Connaître les principaux langages de la communication et maîtriser les différentes techniques relatives au graphisme (mise en page, typographie, colorimétrie, illustration, mise en couleur) ;
- Posséder des qualités rédactionnelles et faire preuve d'esprit de synthèse ;
- Maitrise de la langue française (orthographe, syntaxe) ;
- Posséder des qualités relationnelles ;
- Posséder des qualités de créativité et d'adaptation ;
- Etre à l'écoute, faire preuve de diplomatie et de neutralité ;
- Etre disponible, réactif et force de proposition

La rémunération sera comprise entre les indices bruts 372 et 707 par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la création du poste de graphiste, tel que défini ci-dessus,**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.**

Numéro	DL201029-AE01	3/3
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

- Pour :** **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine
- Contre :** **7** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy
- Abstentions :** **3** GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

